



AVRIL 2017 – N° 59

FLASH INFO 78

Association Nationale des Retraités de La Poste et d'Orange

1927 2017

**L'ANR
fête ses
90 ans**

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 2 : Cotisations
2017

Page 3 : Quoi faire
quand votre téléphone
portable a été volé

Page 4 : Recherches
de bénévoles

Page 5 à 8 : Nos
sorties réalisées au 1^{er}
trimestre 2017

Page 9 à 13 : Nos
sorties programmées
en 2017

Page 14 à 20 :
Assemblée Générale
du Groupe Yvelines

EDITORIAL

L'Assemblée Départementale de notre Groupe Yvelines s'est tenue le mardi 14 mars 2017 à Triel sur Seine, vous en trouverez le compte rendu dans ce bulletin.

J'en tire une réelle satisfaction pour plusieurs raisons : d'abord de nombreux adhérents étaient présents, ce qui montre l'intérêt de notre engagement à votre Association, ensuite, cette Assemblée nous a permis de constater les progrès réalisés sur le nombre de sorties culturelles réalisées en 2016 et le recrutement de bénévoles pour mieux faire fonctionner notre Association et je m'engage à ce que cette dynamique se poursuive en 2017.

C'est pourquoi nous organisons un Voyage en Alsace en fin d'année, dont vous trouverez le descriptif dans l'encart ci-joint à notre Flash.

Cependant, il faut malgré tout souligner les difficultés que nous rencontrons pour la collecte des cotisations.....l'ANR ne peut fonctionner, comme je l'ai rappelé lors de cette Assemblée, que grâce à vos cotisations, grâce à votre engagement.

Ce fut une journée très réussie et conviviale avec le soleil qui était au rendez-vous dans un environnement très agréable.

Par ailleurs, je vous rappelle que tous les retraités sont les bienvenus dans notre Association !

A bientôt !

Patrick LE DREAU
Président de l'ANR des Yvelines

Bulletin d'information interne de
l'ANR 78
(CGI art 298 DUODECIES)

ANR 78
3 avenue des Ormeaux – CIDEX 18
78180 MONTIGNY-LES-BRETONNEUX
Tel : 01 30 48 11 39 – Courriel : anrlpft78@orange.fr
Site : <http://anr78.anrsiege.net/>

COTISATIONS 2017

Après consultation de nos fichiers, nous constatons que nous n'avons pas reçu les cotisations 2017 pour un certain nombre de nos adhérents.

Outre la cotisation 2017, nous avons également des adhérents qui ne se sont pas acquittés de la cotisation 2016.

Comme indiqué dans le bulletin n°58, les cotisations sont payables intégralement au cours du premier trimestre de l'année, soit le 30 mars.

Un petit rappel des règles de gestion des cotisations paraît donc nécessaire :

L'appel à cotisation paraît dans le bulletin ANR78 en janvier de chaque année. Si l'adhérent n'a pas réglé la cotisation de l'année en cours pour le 30 mars, un premier courrier de rappel est envoyé début avril, puis un second en septembre. L'adhérent sera radié de l'Association s'il n'est pas à jour au 01 octobre de l'année en cours.

Il est à noter que les courriers de relance ont un coût non négligeable pour l'Association (papier, enveloppe, affranchissement...). Il est d'environ 1€ par courrier de relance, hors temps passé pour traitement et suivi (bénévolat). L'association peut dépenser entre 110€ et 170€ (si 2 rappels) dans ce type de courrier.

Pour mémoire, 2 possibilités pour le règlement des cotisations (Flash info n°58) :

1 - Le paiement par chèque :

Etablir le chèque à l'ordre de : ANR Groupe Yvelines et l'adresser à ANR 78 - 3, avenue des Ormeaux Cidex 18 - 78180 Montigny Le Bretonneux.

2- Le prélèvement automatique :

- ⇒ Faire la demande de prélèvement en nous l'adressant accompagnée d'un relevé d'identité postal ou bancaire.
- ⇒ Ensuite, nous vous transmettrons le mandat SEPA rempli avec les données fournies. Vous devrez le signer, après vérification, et le transmettre à l'ANR 78 à l'adresse indiquée ci-dessus (cf. chèque) pour que nous puissions effectuer l'opération de prélèvement.

Pour les années suivantes, le prélèvement se fera automatiquement.